



Mesures d'hygiène

Au poste de travail

Ne pas boire, ne pas manger, ne pas fumer.
Vérifier ses EPI, les remplacer si besoin.

En fin de poste

Ranger ses EPI.



Avant la pause

Bien se laver les mains.



Quelques liens utiles

www.inrs.fr (réf : ED6132)

www.travailler-mieux.gouv.fr



plus d'info dans notre
dossier thématique en ligne



LES CONSEILS du *Sstrn* +
PRÉVENTION



Service de prévention et de santé au travail de la région nantaise
2, rue Linné - BP 38549 - 44185 NANTES Cedex 4



toute la prévention sur
sstrn.fr/suivez-nous

© SSTRN | Code article : sstrn-ds035 | Date de révision : 02/2018 | Toute reproduction interdite. Réalisé par la direction de la communication et les professionnels du SSTRN | Crédits photo : © Adobe stock

SOUDEURS
PROTÉGEZ-VOUS !

COMPOSITION DES FUMÉES QUE RESPIREZ-VOUS ?

La composition des fumées est variable en fonction de la technique de soudage (arc, MIG, TIG...) et des métaux utilisés :

- particules des métaux
- particules du revêtement
- gaz protecteurs et polluants gazeux
- dégraissants, peintures, graisses...
- substances cancérogènes comme le chrome VI.

Le Circ a classé les fumées de soudage parmi les agents cancérogènes avérés pour l'Homme.



LA PRÉVENTION EXISTE

LES ÉQUIPEMENTS
DE PROTECTION COLLECTIVE (EPC)

- *Utilisation des ventilations locales et des aspirations à la source en priorité :*
 - torches aspirantes avec portiques
 - gabarits aspirants
 - tables à dosserets aspirants
 - autres dispositifs d'aspiration : bras articulés, cabines...



QUELS SONT LES RISQUES POUR VOTRE SANTÉ ?

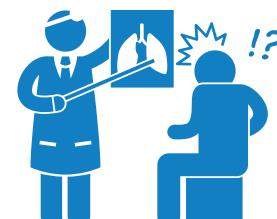
Les risques sont variables en fonction des polluants (plomb, oxyde de manganèse, monoxyde de carbone, chrome VI...).

Atteintes respiratoires

- bronchite chronique
- asthme
- infection respiratoire
- irritation des voies respiratoires
- cancer du poumon

Atteinte rénale

Atteinte neurologique...



LES AUTRES RISQUES POUR VOTRE SANTÉ ?

Atteinte de l'œil par :

- projections de particules en mouvement
- rayonnements ultra-violet et infra-rouge
- rayonnements visibles

Vous risquez des :

- lésions et infections de l'œil
- kérato-conjonctivites ou coups d'arc (UV)
- cataractes (IR)
- atteintes rétiniennes (lumière bleue)

Ne jamais retirer vous-même un corps étranger.
Consultez un ophtalmologiste.



Irritations cutanées

Brûlures thermiques

Blessures dues à la manutention

Troubles musculo-squelettiques



LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

- cagoule de soudeur à ventilation assistée
- cagoule avec filtre électro-optique
- masque respiratoire FFP3
- lunettes
- visière

